



CIRCULATION DES AUTOCARS **DE TOURISME**

Du 16 décembre 2009 au 28 mars 2010 inclus
(au lieu du 14 mars 2010 inclus)

Le service de navettes effectué par le petit train ne fonctionne pas du 16 décembre 2009 **au 28 mars 2010**.

Durant cette période, les autocars de tourisme pourront exceptionnellement aller déposer leurs passagers sur l'arrêt de bus de l'avenue du 11 novembre (à côté du rond point de la Gendarmerie) et iront stationner au parking des Carriers.

Le stationnement au parking des Carriers (face aux pompiers) est obligatoire.

Voies de circulation à suivre pour la dépose des passagers : Avenue Monseigneur de Belzunce, Avenue Abbé Cabrol, Promenade Vence, Avenue Liautaud, Avenue du 11 Novembre.

Tout autocar de tourisme stationnant ou circulant en dehors des voies de circulation autorisées sera verbalisé.

Tout stationnement sur l'arrêt de bus de l'avenue du 11 novembre sera verbalisé.

Les autocars de tourisme arrivant de La Ciotat pourront emprunter l'avenue Pierre Imbert, l'Avenue de Provence et la Rue de La Ciotat et devront ensuite suivre les voies indiquées ci-dessus.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter

➤ **le Service Groupes de l'Office de Tourisme**
au 04 42 01 35 06 ou au 0892 259 892

ou

➤ **la Police Municipale**
au 04 42 01 17 17